



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

cancer du sein

Question écrite n° 9933

## Texte de la question

M. Jacques Remiller appelle l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur plusieurs études qui ont mis en évidence ces dernières années les facteurs de risque de cancer du sein chez la femme. Un récent rapport réaffirme ces principaux risques, mettant en lumière qu'on pourrait réduire de 15 % ces cancers en abaissant l'âge de la première naissance. À l'heure où les jeunes femmes pour des raisons professionnelles retardent de plus en plus leur première grossesse, il apparaît important de révéler par le biais d'une campagne de prévention ces dernières statistiques. Aussi souhaite-t-il savoir ce qu'elle envisage de mettre en oeuvre en ce sens.

## Texte de la réponse

La sensibilisation aux éléments susceptibles de favoriser la survenue du cancer du sein et notamment le facteur de risque lié à la grossesse tardive fait partie intégrante du programme de sensibilisation et d'information des publics et des professionnels mis en oeuvre par l'Institut national du cancer qui réalise régulièrement des campagnes médiatiques sur ce thème. La prévention et l'information sur les facteurs de risque du cancer du sein sont une des composantes des actions entreprises lors de la campagne annuelle de sensibilisation au cancer du sein appelé « octobre rose ». En outre, le ministère chargé de la santé a été à l'initiative d'une généralisation d'un programme organisé de dépistage du cancer du sein à l'ensemble du territoire national. Depuis 2004, toutes les femmes âgées de cinquante à soixante-quatorze ans se voient proposer une mammographie avec deux incidences radiologiques prise en charge à 100 % par l'assurance maladie tous les deux ans. Le taux de participation à ce programme est évalué à 50,7 % en 2007 par l'Institut de veille sanitaire. Parallèlement, un nombre important de femmes suivent un dépistage à titre individuel en dehors de ce programme. La couverture par mammographie de la population féminine ciblée est ainsi estimée à plus de 60 % par l'une ou l'autre de ces modalités. L'autorisation récente de la technologie numérique dans le programme devrait permettre d'inclure de nouveaux centres de radiologie dans le programme conduisant à une augmentation de cette participation.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jacques Remiller](#)

**Circonscription :** Isère (8<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 9933

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** Santé, jeunesse et sports

**Ministère attributaire :** Santé, jeunesse, sports et vie associative

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 13 novembre 2007, page 6991

**Réponse publiée le** : 3 juin 2008, page 4715